



Saisie arrêt sur salaire

Par **blasrein**, le **12/06/2014** à **13:47**

Bonjour,

Mes locataires (co-loc) ont quittés mon logement suite à une procédure pour non paiement. Pour récupérer la dette suite à jugement, l'huissier à fait une demande de saisie arrêt sur salaires.

Le jugement du 5 juin dernier autorise cette saisie.

Maintenant que va-t-il se passer ?

L'huissier me dit qu'il faut attendre que le tribunal définisse le montant mensuel (plusieurs mois d'attente)

Ensuite l'huissier récupérera les sommes et me les transmettra.

Aurai-je une copie du jugement ?

Qui m'indiquera la somme à percevoir ?

Dois je demander à avoir le virement direct sur mon compte?

Est-il préférable que l'huissier touche à ma place pour garantir tout problème de non paiement ?

merci de votre aide